

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre à 20h00.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire au siège de la Communauté de Communes à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 07 novembre deux mille vingt-cinq.

**Présents :** Christophe Gérouard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaïd, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaïd, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles,

Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancioing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury, Pascal Rampnoux

**Pouvoirs :** Maryse Thomas pouvoir à Christian Vignerie, Thierry Dauchart pouvoir à Pierre Hachin, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Bertrand Jayat pouvoir à Bruno Grancioing

**Suppléants présents :**

**Secrétaire de séance :** Agnès Varachaïd

**Objet : Budget Communautaire Principal et Budgets Annexes « Ordures Ménagères » et « SPANC »**  
**exercice 2025 : mise en place de nouvelles provisions et reprise d'une provision.**

Monsieur le Président rappelle que Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Junien nous a informé par courriel en date du 13 octobre 2025, que le niveau des recettes douteuses (titres émis depuis plus de deux ans et qui ne sont toujours pas recouvrés) ayant augmenté, il convenait, comme les textes l'imposent d'adapter le niveau des provisions obligatoires devant être portées dans les documents budgétaires de l'exercice 2025 pour couvrir ces recettes douteuses (Budget Communautaire Principal et budgets annexes OM et SPANC).

Par ailleurs, madame la responsable du SGC de Saint-Junien nous a également informé que la créance pesant sur une administrée (immeuble démolî à Saint-Laurent-sur-Gorre) ayant été intégralement recouvrée, il est maintenant possible de faire une reprise sur la provision de 8880,00 € mise en place par délibération n°2020-30 en date du 27 juillet 2020.

**1/ Budget Communautaire Principal exercice 2025.**

**1.A/ Reprise sur provision.**

Une provision d'un montant de 8880,00 € a été mise en place par le Conseil Communautaire par délibération n°2020-30 en date du 27 juillet 2020. Cette provision était destinée à couvrir le risque d'impayé d'une facture liée à la démolition d'un immeuble menaçant ruine sur la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre. A ce jour, madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Junien nous a informé que toutes les sommes dues par la créancière au titre des travaux de démolition de cet immeuble ayant été recouvrées, il est possible que le Conseil Communautaire se prononce en faveur de la reprise de cette provision.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** de la reprise de la provision d'un montant de 8880,00 € instituée par délibération n°2020-30 en date du 27 juillet 2020,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Communautaire Principal exercice 2025, section de fonctionnement recettes, chapitre 78, article 7817

**1.B/ Mise en œuvre d'une provision d'un montant de 3256,00 €**

Monsieur le Président rappelle également que Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-

Junien nous a également informé que le montant des recettes douteuses a évolué en ce qui concerne les recettes du Budget Communautaire Principal exercice 2025. Cette évolution nécessite que soit mise en place une provision d'un montant de 3256,00 €.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** de la mise en place d'une provision d'un montant de 3256,00 € sur le Budget Communautaire Principal exercice 2025,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Communautaire Principal exercice 2025, section de fonctionnement dépenses, chapitre 68, article 6817.

**2/ Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2025.**

Monsieur le Président explique que Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Junien nous a également informé que le montant des recettes douteuses a évolué en ce qui concerne les recettes du Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2025. Cette évolution nécessite que soit mise en place une provision d'un montant de 25 375,00 €.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** de la mise en place d'une provision d'un montant de 25 375,00 € sur le Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2025,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2025, section de fonctionnement dépenses, chapitre 68, article 6817

**3/ Budget Annexe « SPANC » exercice 2025.**

Monsieur le Président explique que Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Junien nous a également informé que le montant des recettes douteuses a évolué en ce qui concerne les recettes du Budget Annexe « SPANC » exercice 2025. Cette évolution nécessite que soit mise en place une provision d'un montant de 247,00 €.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** de la mise en place d'une provision d'un montant de 247,00 € sur le Budget Annexe « SPANC » exercice 2025,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Annexe « SPANC » exercice 2025, section de fonctionnement dépenses, chapitre 68, article 6817

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire le  
Le Président,

Le Président, Christophe GEROUARD